Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 24 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le vingt-quatre du mois de Mai

Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	23
Procurations	:	6
VOTES	:	27
POUR	:	27
CONTRE	:	/
ABSTENTIONS	:	/
Date de convocation	:	18/05/2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER Premier Adjoint, s'est assemblé à l'Alcazar, dans la salle dérogatoire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER Premier Adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. GARCIN F. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS : Monsieur Daniel SPAGNOU à Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER
Madame Christiane TOUCHE à Madame Christine REYNIER
Madame Françoise GARCIN à Monsieur Nicolas LAUGIER
Monsieur Christian GALLO à Monsieur Franck PERARD
Monsieur Jean-Pierre BOY à Monsieur Patrick CLARES
Madame Sylvia ODDOU à Monsieur Hugo PICHON

Monsieur Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2022-05-16 SF

OBJET : SUBVENTIONS 2022 – COMITE DES FETES DU GAND

Mmes GHERBI Christiane et GALANTINI Valérie, membres de cette association, ne prennent pas part au vote.

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICPAL,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des votants par 27 voix POUR

ALLOUE pour l'année 2022 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale
124	COMITE DES FETES DU GAND	**1 650 €**

DIT que la dépense est prévue à l'article 6574 du Budget Primitif 2022

Pour copie conforme

Le Premier Adjoint,
Jean-Pierre TEMPLIER

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210402095-20220524-2022_05_16_